



SETCa
FGTB

Un accord sectoriel en vue pour les 120.000 travailleurs du secteur commerce (CP 202/311/312)?

Après 6 rounds de négociations, une proposition a été mise sur table par les employeurs.

Ce matin, le Comité Fédéral du SETCa devait se positionner sur ce texte.

Le message qui en ressort est clair :

- Les revendications patronales de flexibilité supplémentaire et de dérégulation des rémunérations sont jetées en bas de la table des négociations (plan Cafétéria, flexi-job, nouvelle flexibilité via des tests,...).
- Du pouvoir d'achat en plus dès le 1^{er} juillet 2019 : € 26 brut dans les barèmes, salaires réels et revenus minimums. Une prime forfaitaire non récurrente de € 75 payable en même temps que la prime de fin d'année. Tout cela est proratisé en fonction du temps de travail.
- Augmentation et indexation pour l'avenir de l'allocation versée par le Fonds Social (24 mois - CP 202 et CP 311) en cas de licenciement pour force majeure. Cette allocation sera désormais de € 186/mois.
- Maximalisation des droits RCC.
- Maximalisation des droits au crédit –temps.
- Un trajet de formation renforcé (5 jours en moyenne sur 2 ans/travailleur). Nous serons particulièrement vigilants à ce que ce point soit mis en œuvre puisque, dorénavant, nous aurons un outil supplémentaire de contrôle via le Fonds Social.
- Des formations sécurité/agressivité accessibles aux travailleurs du commerce en plus grand nombre.
- Flexibilité : la condition d'ancienneté de 5 ans pour bénéficier de prestations minimums de 4 h/jour est ramenée de 5 ans à 4 ans d'ancienneté, c'est un premier pas.
- En CP 311, la création de formations au départ du Fonds Sectoriel : on sait que les plus petites enseignes ont parfois beaucoup de mal à remplir leurs obligations de formations en les organisant elles-mêmes.

Le Fonds sera un moyen de réellement mettre en œuvre des formations décidées et contrôlées par les interlocuteurs sociaux.



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeurs responsables : Myriam DELMEE & Jan DE WEGHE | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles



SETCa
FGTB

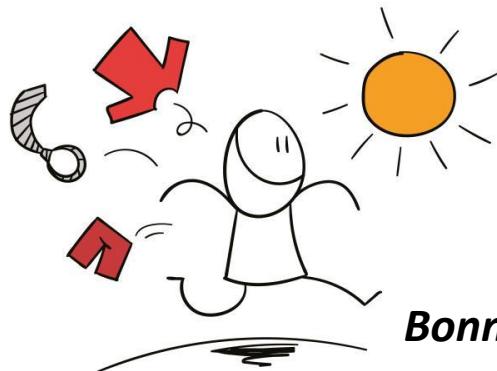
- Fonctionnement syndical amélioré via un renforcement du nombre de mandats suppléants en DS pour la CP 311.
- Enregistrement du temps de travail : engagement des employeurs à trouver des solutions appropriées en entreprise.
- Prolongation des CCT groupes à risque et des différentes interventions du Fonds Social.
- Prolongation des CCT à durée déterminée des entreprises et des secteurs (exemples : prime syndicale, sécurité d'emploi, prime crédit temps fin de carrière,...).
- Continuation et renforcement de groupe de travail sur l'harmonisation des CP, sur l'évolution des métiers, la digitalisation, la transition, la faisabilité du travail tout au long de la carrière, la réintégration des malades de longue durée ou encore la formation en alternance.

Le Comité Fédéral du SETCa a choisi de voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. C'est un accord de solidarité entre les 3 CP. C'est un accord de solidarité qui, via les augmentations forfaitaires de salaire, favorisera les plus bas revenus. En effet, pour les travailleurs jusque, et y compris les catégories 3, € 26 forfaitaires représentent plus que 1.1%.

SOMMES-NOUS SATISFAITS À 100 %? NON !

Nous l'avons d'ailleurs fait savoir à Coméos et aux employeurs. Sur des sujets transversaux comme le travail du dimanche, l'encadrement de la flexibilité et notamment l'encadrement du travail étudiant, nous sommes obligés de retourner dans les entreprises pour régler ces dossiers dont personne n'a voulu entendre parler hypocritement au niveau du secteur. Comme d'habitude, nous serons à la manœuvre sur ce genre de dossier ! Nous y sommes déjà occupés dans certaines entreprises comme Delhaize ou encore Brico, Cora,... Une solution sectorielle eut été préférable, elle aurait eu le mérite de mettre tous les acteurs sur le même pied. Nous prendrons donc notre bâton de pèlerin dans les entreprises.

Nous espérons vivement que chacun pourra ratifier ce texte rapidement de manière à ce qu'il devienne un accord sectoriel et que les dispositions qui prennent effet au 1^{er} juillet 2019 puissent se transformer en réalité !



Bonnes vacances à tous !

